

Tableau des Emplacements Réservés :

N°	Vocation de l'Emplacement Réservé	Bénéficiaire	Surface
Emplacements Réservés :			
1	Elargissement de la voirie	Commune	5180 m ²
2	Création de voirie	Commune	850 m ²
3	Création de voirie	Commune	995 m ²
4	Continuité piétonne	Commune	105 m ²
5	Création de voirie	Commune	270 m ²
6	Continuité piétonne	Commune	95 m ²
10	Elargissement de la voirie	Commune	255 m ² +97 m ² +28 m ² = 380 m ²
11	Continuité piétonne	Commune	90 m ²
12	Création de voirie	Commune	440 m ²
13	Création de voirie	Commune	565 m ²
14	Elargissement de la voirie	Commune	140 m ²
15	Continuité piétonne	Commune	35 m ²
16	Stationnement en lien avec l'école	Commune	670 m ²
17	Aménagement de la RN165 / A82 et d'un point d'échange avec la desserte routière de l'aéroport du Grand Ouest	Etat	3.23 ha

Secteur de mixité sociale (L.123-1-5 16^{ème} aliéna du Code de l'Urbanisme)			
18	Réalisation de 20 logements / 100% du programme en logements locatifs sociaux	Commune	3900 m ²